

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2021

PROCES-VERBAL

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Céline VIRETTI, Paul GAILLARD, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Marie-France FANTAUZZO, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Nathalie JEAN, Astrid ROBERT, Bruno SBLANDANO, Aurélie GROSSO, Michèle BOURGUE, Michel ROUSSIER, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI,

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :

- David MANDINE à Céline VIRETTI
- Jean-Marie LEBRE à Isabelle RICARD
- Pascal BREBION à Didier JEAN
- Amor BOUKHECHAM à Gérard COUSTABEAU
- Véronique TEVERINI à Régis POSTIAUX
- Julie PORTEBOEUF à Marc GOFFIN

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD.

Procès-verbal Conseil Municipal du 10 Décembre 2020

Monsieur le Maire en donne lecture et demande s'il y a des questions, il n'y en a pas.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises – application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

N° 01/21 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ABBAYE DE SILVACANE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION PATRIMOINE ART ET CULTURE

- Vu la demande de l'Association Patrimoine Art et Culture,
DECIDE d'approuver la convention avec l'Association Patrimoine Art et Culture pour la mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane pour divers événements culturels de l'année 2020. DIT que les locaux de l'Abbaye sont mis à disposition de l'Association Patrimoine Art et Culture à titre gratuit. DIT que l'Association bénéficiaire s'acquittera de la somme de 610 € correspondant aux frais de gestion.

N°02/21 – CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE LOGEMENT DE SECOURS – HAMEAU DE LA BAUME

- Vu la demande d'un administré,
DECIDE d'approuver la convention d'occupation précaire d'un logement de secours situé au Village de Vacances de la Baume, telle qu'elle est présentée. DIT que cette location est consentie moyennant une indemnité d'occupation de 75 € par semaine, majorée d'une indemnité forfaitaire de 11,12 € par semaine au titre du chauffage du logement.

DIT que la présente location est consentie et acceptée pour une durée déterminée de quinze jours renouvelable 2 fois, qui commencera à courir à compter du 11 Janvier 2021 pour se terminer le 26 Janvier et en cas de renouvellement au 7 Mars 2021.

N°03/21 – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX A L'ASSOCIATION L'ACCUEIL – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'EXERCICE 2021

- Considérant la demande de renouvellement de l'association l'Accueil,
DECIDE de renouveler la convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association L'ACCUEIL ci-annexée, pour une durée d'un an (1 an). Elle ne peut être reconduite que de façon expresse. DIT que la convention est conclue du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021.

N°04/21 – APPROBATION DES TARIFS APPLICABLES AU VILLAGE DE VACANCES DE LA BAUME

- Vu la nécessité d'actualiser les tarifs applicables au Village de Vacances de la Baume,
DECIDE d'actualiser les tarifs du Village de Vacances de la Baume tels qu'ils sont présentés. DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} Janvier 2021.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques : il n'y en a pas.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire donne diverses informations et rappelle notre volonté d'informer la population et les conseillers municipaux de tout ce qui se passe dans le village.

Point COVID : fonctionnement des services sans changement depuis le dernier Conseil Municipal.

La vaccination se déploie : sur place pour Les Mélodies, L'Oustaou et Le Cantagai, au Centre de Sénas pour les plus de 75 ans.

Octroi de subventions : Par courrier en date du 29 décembre 2020, le Conseil Départemental nous a informés de l'octroi de subventions à hauteur de :

- 24 581 € pour l'information de la nouvelle médiathèque
- 80 000 € pour l'acquisition de mobilier pour la nouvelle médiathèque
- 300 000 € pour les travaux d'aménagement d'une médiathèque normative

Taux de la Taxe d'Aménagement : afin d'harmoniser le taux de Taxe d'Aménagement sur le territoire métropolitain, auparavant disparate (entre 1 et 5% en fonction des communes du territoire), la Métropole a décidé de fixer un taux unique de 5% sur l'ensemble des Communes de la Métropole au 1^{er} janvier 2021. Le taux pour LA ROQUE D'ANTHERON reste donc inchangé.

Implantation WIFI public sur la Commune :

La Commune de LA ROQUE D'ANTHERON est attributaire, au titre du programme européen Wifi4U, d'une subvention potentielle de 15 000 €, destinée à équiper les places publiques et jardins.

Le matériel et la pose peuvent être pris dans le « Ticket Wifi4U » mais pas l'entretien et l'accès internet dédié. Le coût d'entretien est compris entre 3000 et 4000 € par an.

Il est nécessaire d'avoir un accès internet par point d'accès Wifi. Chaque accès doit avoir un débit minimum de 30Mo, soit un coût par point d'accès de 600€ HT / mois, soit 7200€ par An et par point d'accès.

Il est ainsi décidé de ne pas subventionner de Wifi Public à ce stade et de concentrer l'investissement sur les espaces existants, notamment la Médiathèque, qui sera, par son usage modulaire, un site pertinent à l'installation de Wifi pour les administrés.

Point sur Comité Technique (CT) /Comité Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT): Les instances de dialogues paritaires se sont réunies le lundi 18 Janvier 2021 afin d'aborder :

- Le renouvellement de l'agrément de la Commune pour faire appel à des contrats de service civique
- La fixation, pour l'année 2021, des lignes directrices de gestion, évoquées dans le Rapport d'Orientations budgétaires
- Un travail sur l'usure professionnelle (lancement du Document Unique notamment autour des ATSEM), accord sur une méthode de travail concernant l'approfondissement du dialogue social rénové lors du premier mandat, le déploiement d'une nouvelle stratégie de communication interne.

Les avis ont été favorables à l'unanimité sur l'ensemble des sujets.

Dépôt de compost sauvage : le dépôt sauvage sis La Candiette – campagne de l'Hospitalet Grand Pont, sera pleinement nettoyé d'ici au 13 février 2021. Le déposant s'est engagé à libérer l'espace qu'il avait occupé, sans remplir les formalités requises.

Point sur le Projet Alimentaire de Territoire : La Commune a été sélectionnée pour faire partie de l'accompagnement « vers une restauration collective durable » de l'ARBE (Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement). Elle délibéré en novembre à dessein.

Cela consiste en 5 modules de formation, qui portent sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'approvisionnement en produits durables (donc bio ou labellisés, respectueux de l'environnement), ou encore la pédagogie alimentaire envers les élèves.

Ces modules vont permettre de renforcer le travail que nous mettons en place avec notre projet alimentaire dans ces domaines et nous permettre d'échanger avec d'autres communes de la région qui partagent nos ambitions sur l'alimentation et la restauration collective.

Nous avons participé en visioconférence à la réunion de lancement vendredi et le premier module de formation (sur la préservation du foncier agricole) aura lieu le 9 février – en visioconférence aussi, crise sanitaire oblige.

Pannes d'éclairage dans le centre ancien : des pannes récurrentes ont récemment eu lieu dans le centre ancien. Des études pour un relamping complet ont été lancées afin de stabiliser l'éclairage et éviter que les lampes grillent les unes après les autres. Le plan de rénovation de l'éclairage public pour la phase 2017-2021 se concentrait sur les points lumineux les plus énergivores. Ainsi, le centre ancien, pas prioritaire de ce point de vue-ci, verra un éclairage LED installé dans un second temps.

POINT SUR LES TRAVAUX

OBJET	Remarques	Planning
Nouvelle Gendarmerie	Pilotage CD13	APS reçu ce mois-ci pour calage avec Av. de la Durance travaux prévus de septembre 2022 à décembre 2023
Aménagement d'une MEDM dans les locaux de l'HDV		En cours de coulage du plancher haut de l'extension démarrage des cloisonnements livraison prévue le 2 aout-> retard pris (environ 1 mois)
Avenue de la Durance	TTMO MAMP	Dossier de consultation des entreprises publié Date limite de réception des offres le 26/01 démarrage des travaux premier trimestre 2021
Avenue P.ONORATINI	MOA MAMP	Projet lancé cet été par la métropole Démarrage en septembre
Rue de Rabassière-Kennedy	Dossier mis à l'arrêt en attendant la mise au point budgétaire (environ 2M€)	Ordre de service d'interruption toujours en vigueur Projet d'enfouissement SMED -> calage avec le technicien SMED prévu le 22/01
Aménagement du parc des Adrechs		Lancement de la phase Assistance maîtrise d'ouvra, entretien réalisés ce mois-ci Mi-février : rendu des scénarii
La Félicité - Adduction d'eau Sainte Anne +Sainte ANNE - Défense Incendie	Délégation de MOA de la métropole	En attente du retour du pouvoir adjudicateur (CT2) Objectif : livrer le nouveau réseau à la fin de l'été
Aménagement Local CCFF	Notification de l'entreprise faite	Chantier démarré livraison prévue fin juin
Travaux de modernisation téléphonie/Internet HDV	Reste à raccorder réseau fibre noire au réseau mairie	Serveur IP opérationnel et fibre raccordée Manque le lien fibre CSC-HdV-CTM pour basculer totalement le standard

Maison de Santé Pluridisciplinaire	Demande de pose d'une grue et des bungalows chantier faite	Travaux démarrés fin décembre 2020
Requalification ZA LRA1	Etude CT2	Etude lancée le 20/01 : objectif reprendre l'intégralité des voiries et créer des liaisons douces : Démarrage travaux début 2022
La Baume	Rénovation du restaurant	Le lancement de la rénovation du restaurant 40 000 €) aura lieu après le vote du Budget primitif
La Baume	Stabilisation définitive des fronts rocheux	Le lancement des travaux de sécurisation (80 000 €) aura lieu après le vote du budget primitif
Véloroute	Par le SMAVD	Mars 2021
Maison du Bel Age	Par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône	Prochainement ouverture : 1 ^{er} Février 2021

VŒUX A LA POPULATION

Le Maire indique qu'il n'y aura pas de cérémonie de Vœux à la population cette année en raison de la crise sanitaire, et indique les modalités de formulation des vœux (lettre écrite et distribuée dans les boîtes aux lettres)

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DE LA CONVENTION RELATIVE AU DEPLACEMENT EN SOUTERRAIN DES RESEAUX DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE L'AVENUE DE LA DURANCE ENTRE LA COMMUNE ET ORANGE

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le projet de convention tel qu'il est présenté. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention. Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2020 DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (EPIC) OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le rapport d'activités de l'exercice 2020 de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC), tel qu'il est présenté.

BUDGET PRIMITIF 2021 DE L'OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME (EPIC)

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Monsieur Jean sort de la salle

Le Maire demande s'il y a des questions :

Monsieur POSTIAUX : au sujet du rapport d'activité : il l'a trouvé très enrichissant et rédigé de manière instructive. Il considère que s'agissant du tourisme à La Roque nous pouvons aller encore plus loin car l'équipe fait du bon travail et il faut continuer comme cela.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (27) Monsieur JEAN n'ayant pas pris part au vote, approuve le budget de l'office municipal de tourisme 2021 (EPIC) comme suit :

Mouvements réels	Dépenses	Recettes
Investissement	3 579,95 €	3 579,95 €
Exploitation	291 822,95 €	291 822,95 €
TOTAL	295 402,90 €	295 402,90 €

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL OFFICE MUNICIPAL DE TOURISME

Rapporteur : Monsieur JEAN

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention annuelle d'objectifs avec l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Dit que la présente convention est établie pour la période du 1^{er} Janvier 2021 au 31 Décembre 2021. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

TENUE DU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2021

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire fait une synthèse et demande s'il y a des questions :

Monsieur POSTIAUX : a une interrogation au sujet du patrimoine communal : ne serait-il pas plus opportun pour la commune de garder une partie de ce patrimoine, de le rénover et de le mettre à la location. La commune pourrait ainsi bénéficier d'une rente. Sur le long terme cela pourrait être intéressant.

Le Maire répond : il y a plusieurs façons de voir les choses s'agissant du patrimoine municipal. Pourquoi ne sommes-nous pas favorables à investir sur de la rénovation pour la location :

- 1) parce qu'il faut investir avant même d'avoir la recette. Or nous cherchons des recettes pour investir dans les équipements.
- 2) la gestion d'un parc locatif n'est pas simple et ce n'est pas la vocation de la municipalité. C'est très compliqué politiquement d'être bailleur.
- 3) en terme de déploiement d'habitat, si l'on constate qu'il y a déjà de l'activité en terme de développement du logement sur la commune (projet NOVALIS, pas de ralentissement du côté de l'attribution de permis de construire...). Des opérations communales ne seraient ni suffisantes ni significatives.
- 4) la rente est toujours intéressante mais elle ne s'accorde pas avec la stratégie budgétaire qui a pour objet de développer des équipements pour améliorer la vie quotidienne.

Monsieur POSTIAUX : les gens se demandent où se trouve exactement le centre du village ? Y a-t-il un projet de redynamisation du centre ancien ?

Le Maire répond : c'est une politique constante depuis 2014. Depuis 2014, le solde est positif entre la création de commerces (13) et la fermeture de commerces (6). Cela va continuer. Nous avons notamment réactivé le Cours Foch, la Fenièrè.

Il y a eu de nouvelles ouvertures dans le centre (l'Autre Conserverie..)

L'obtention du label « Petites Villes de Demain » va faciliter les choses.

Monsieur POSTIAUX : s'agissant des gros projets (Page 29) : l'opposition a une vision différente des choses même s'il y a des points de convergence.

Le Maire rappelle que cette position est conforme à l'objet d'un débat d'orientation budgétaire.

La liste et la chronologie du plan pluriannuel d'investissement correspondent au programme proposé aux Rocassiers ?

Monsieur POSTIAUX : le Centre Sportif et Culturel pourquoi n'a-t-on pas intégré la salle de boxe dans la salle des fêtes actuelle et fait une nouvelle salle des fêtes plus grande ?

Il reconnaît que le budget a été bien géré mais qu'on aurait pu faire autrement.

Le Maire répond : l'idée faite de ce centre c'était justement qu'il soit à la fois sportif et culturel.

Le but était l'amélioration du contact entre les rocassiers.

Madame RICARD : insiste en rappelant que l'idée était de maintenir de la vie dans le cœur du village. C'est notre vision des choses afin de ne pas décentraliser les activités sportives et culturelles, en dehors du centre du village.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 tel qu'il est présenté.

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2020 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE		MONTANT BP 2020 en €	AUTORISATION 2021 en €
020	Dépenses imprévues	210 738.75	52 684.69
10	Dotations, fond divers et réserves	553 941.49	138 485.30
20	Immobilisations incorporelles	286 361.51	71 590.38
204	Subventions d'équipement versées	10 000.00	2 500.00
21	Immobilisations corporelles	1 053 624.80	263 406.20
23	Immobilisations en cours	4 949 699.88	1 237 424.97
27	Autres immobilisations financières	11 126.00	2 781.50
458102	Convention de gestion pluviale	30 318.00	7 579.50
458104	Convention de gestion ZA	727.00	181.75
458105	Convention de gestion DECI	8 211.00	2 052.75
458107	Convention de gestion Assainissement	23 760.00	5 940.00
Total		7 138 508.43	1 784 627.04

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE VACANCES DE LA BAUME

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2020 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE		MONTANT BP 2020 en €	AUTORISATION 2021 en €
21	Immobilisations corporelles	28 993.29	7 248.32
Total		28 993.29	7 248.32

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE DE L'ABBAYE DE SILVACANE

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2020 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE		MONTANT BP 2020 en €	AUTORISATION 2021 en €
20	Immobilisations incorporelles	76 966.80	19 241.70
21	Immobilisations corporelles	77 000.00	19 250.00
23	Immobilisations en cours	650 855.52	162 713.88
Total		804 822.32	201 205.58

DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT – BUDGET ANNEXE DU COMPTOIR-BOUTIQUE DE L'ABBAYE DE SILVACANE

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2020 (hors RAR) selon le détail ci-dessous :

CHAPITRE		MONTANT BP 2020 en €	AUTORISATION 2021 en €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000.00	16 250.00
20	Immobilisations incorporelles	15 000.00	3 750.00
21	Immobilisations corporelles	10 000.00	2 500.00
23	Immobilisations en cours	55 386.91	13 846.73
Total		145.386,91	36.346,73

CONVENTION METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE – PRESTATION DE DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPO – DATA PROTECTION OFFICER) MUTUALISE

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve les termes de la convention de mutualisation de la fonction de délégué à la protection des données (DPO – Data Protection Officer) entre la commune et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mutualisation de la fonction de DPO avec la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ainsi que tout document se référant à cette affaire. Dit que les crédits afférents seront inscrits au budget correspondant.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas. Il propose à ses collègues de procéder aux désignation au scrutin public. Les conseillers en sont d'accord à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

DESIGNE, à l'unanimité des voix, en qualité de **représentants titulaires** de la Commune :

- Didier JEAN
- Frédéric VANDENBOSSCHE
- Isabelle RICARD

DESIGNE, à l'unanimité des voix, en qualité de **représentants suppléants** de la Commune :

- Jean-Marie LEBRE
- Marie-Line MICHELOTTI
- Audrey SERAFINI

AUTORISATION D'ACCUEIL DE SERVICES CIVIQUES AU SEIN DE LA COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON ET LE DEPOT DE LA DEMANDE DE RENOUELEMENT DE L'AGREMENT AUPRES DE L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

Rapporteur : Madame MICHELOTTI

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de renouvellement d'agrément auprès de l'Agence du service civique et à signer les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires. Précise que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 012 (charges de personnel et frais assimilés), article 6218 (autre personnel extérieur) du budget.

CESSION D'UNE EMPRISE FONCIERE POUR LA REALISATION D'UNE MAISON DE SANTE

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve la vente d'une partie des parcelles AS 143 et AS 144 d'une surface totale de 575 m² à la SCI Maison de Santé Pluri professionnelle de La Roque d'Anthéron, ou toute personne s'y substituant. Décide que l'ensemble des impôts, émoluments et frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur. Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant.

Le Maire tient à remercier les professionnels de santé de cette association. Ils ont été formidables et très efficaces car ils ont réussi à monter ce projet très important tant pour eux que pour la commune.

APPEL POUR LE MAINTIEN DES TRESORERIES DE PROXIMITE

Rapporteur : Monsieur SERRUS

Le Maire demande s'il y a des questions : il n'y en a pas.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, formule le souhait de maintenir la Trésorerie de proximité telle qu'installée à Lambesc. Signe l'appel pour le maintien des trésoreries de proximité et demande au Gouvernement de suspendre ce projet et son calendrier.

L'ordre du jour est épuisé à 21 H 10.

Le Prochain Conseil Municipal est fixé au 11 mars 2021

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 22 Janvier 2021

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS



La Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

